

Fiche de données de sécurité

MPD

Remplace la date: 14/02/2022

Date de révision: 27/06/2023

Version: 1.3.0

RUBRIQUE 1 — Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial: MPD

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations recommandées: Traitement de surface.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

Société: Mouldpro ApS
Adresse: Baltorpbakken 10
Code postal: 2750
Ville: Ballerup
Pays: DANEMARK
E-mail: sales@mouldpro.com
Téléphone: +45 70 20 31 31
Page de garde: www.mouldpro.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

+33 (0)1 45 42 59 59 (ORFILA (INRS)).

RUBRIQUE 2 — Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

CLP-classification: Le produit ne doit pas être classé comme dangereux selon la classification et les règles d'étiquetage relatives aux substances et aux mélanges.

Effets nocifs les plus graves: Peut avoir un effet légèrement irritant sur la peau et les yeux.

2.2. Éléments d'étiquetage

Information supplémentaire

EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

2.3. Autres dangers

Le produit ne contient pas de substance PBT ni de substance vPvB. Propriétés perturbant le système endocrinien : Aucun connu.

RUBRIQUE 3 — Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

| Substance | N° CAS/ N° CE/ N° d'enregistrement REACH | Concentration | Notes | CLP-classification |
|----------------------|---|---------------|-------|--|
| Cetareth-10 | 68439-49-6 939-518-5 01-2119977094-30 | 1 - 10 % | | Acute Tox. 4:H302 Skin Irrit. 2:H315 Eye Irrit. 2:H319 Aquatic Acute 1:H400 |
| Diamant synthétique. | 7782-40-3 231-953-2 01-2119852677-24 | 1 - 10 % | | |

Fiche de données de sécurité

MPD

Remplace la date: 14/02/2022

Date de révision: 27/06/2023

Version: 1.3.0

| | | | | |
|--|--|----------|--|--|
| Paraffine (cire de), fumée | 8002-74-2 232-315-6 01-2119488076-30 | 1 - 10 % | | |
| Dioxyde de silicium amorphe synthétique | 7631-86-9 231-545-4 01-2119379499-16 | 1 - 10 % | | |

Veuillez vous reporter au paragraphe 16 pour obtenir le texte complet sur les phrases -H / -EUH.

RUBRIQUE 4 — Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

| | |
|-------------------------------|---|
| Inhalation: | Sortir à l'air libre. Consulter un médecin en cas de malaise persistant. |
| Ingestion: | Rincer soigneusement la bouche et boire 1 à 2 verres d'eau à petites gorgées. Consulter un médecin en cas de malaise persistant. |
| Contact cutané: | Enlever les vêtements souillés. Laver la peau à l'eau et au savon. Consulter un médecin en cas de malaise persistant. |
| Contact avec les yeux: | Rincer à l'eau (utiliser de préférence des produits de rinçage pour les yeux) jusqu'à ce que l'irritation se calme. Consulter un médecin si les symptômes persistent. |
| En général: | En cas de visite chez un médecin, présenter cette fiche de données de sécurité ou l'étiquette. |

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Peut avoir un effet légèrement irritant sur la peau et les yeux.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter les symptômes. Aucun traitement particulier et immédiat n'est nécessaire.

RUBRIQUE 5 — Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés: Eteindre l'incendie avec de la poudre, de la mousse ou un brouillard d'eau. Refroidir les stocks qui ne sont pas en flammes en pulvérisant de l'eau ou du brouillard d'eau.

Moyens d'extinction inappropriés: Ne pas utiliser de jet d'eau car cela risque de propager l'incendie.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le produit se décompose s'il est exposé au feu ou réchauffé à des températures élevées ; il peut se dégager des gaz inflammables et toxiques.

5.3. Conseils aux pompiers

Si cela peut se faire sans danger, enlever les récipients de la zone menacée par le feu. Éviter d'inhaler les vapeurs et les gaz de combustion. Sortir à l'air frais. Porter un appareil respiratoire isolant ainsi que des gants résistants aux produits chimiques.

RUBRIQUE 6 — Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes: Rester sous le vent / se tenir à distance de la source. Arrêter la fuite si cela peut se faire sans risque. Fournir une bonne ventilation. Porter des lunettes de protection en cas de risque d'éclaboussure dans les yeux. Mettre des gants.

Pour les secouristes: En plus de ce qui précède: Le port d'un vêtement protecteur normal équivalent à la norme EN 469 est recommandé.

Fiche de données de sécurité

MPD

Remplace la date: 14/02/2022

Date de révision: 27/06/2023
Version: 1.3.0

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter de laisser le produit pénétrer dans les égouts et/ou dans les eaux de surface.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Bloquer la progression de l'écoulement et absorber à l'aide de sable ou de tout autre matériau absorbant, puis collecter dans un récipient à déchets approprié. Essuyer les petites éclaboussures avec un chiffon.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Se reporter à la section 8 pour le type d'équipement de protection.
Se reporter à la section 13 pour les instructions sur l'élimination.

RUBRIQUE 7 — Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Aménager un accès à l'eau courante ainsi qu'un accès au rince-œil. Se laver les mains avant de faire une pause ou d'aller aux toilettes et à la fin des travaux.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Il est conseillé de conserver le produit en sécurité, hors de portée des enfants et à distance des denrées alimentaires, de la nourriture pour animaux, des médicaments, etc. Ne pas stocker avec: Acides forts/ Alcalis forts. Conserver dans l'emballage original étroitement fermé.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'utilisations spécifiques en plus des utilisations identifiées au point 1.2.

RUBRIQUE 8 — Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limite d'exposition professionnelle

| Nom de la substance | Période | ppm | mg/m ³ | fibre/cm3 | Remarques | Observations |
|----------------------------|---------|-----|-------------------|-----------|----------------------|--------------|
| Paraffine (cire de), fumée | VLEP-8h | | 2 | | | |
| Quartz | VLEP-8h | | 0,10 | | Fraction alvéolaire. | |

VLEP-8h = Valeurs Limites sur 8 heures

Méthodes de mesure: Vérifier que les mesures d'hygiène du travail sont conformes aux limites d'exposition professionnelle en vigueur.

Base légale: Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France (Décret 2021-1849 du 28 décembre 2021, décret 2021-1763 du 23 décembre 2021 et arrêté du 9 décembre 2021).

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés: Porter l'équipement de protection individuelle précisé ci-dessous.

Equipement de protection individuelle, protection des yeux/du visage: Porter des lunettes de protection en cas de risque d'éclaboussure dans les yeux. La protection des yeux doit être en conformité avec la norme EN 166.

Equipement de protection individuelle, protection des mains: Il est conseillé d'utiliser des gants de plastique ou de caoutchouc.

Fiche de données de sécurité

MPD

Remplace la date: 14/02/2022

Date de révision: 27/06/2023

Version: 1.3.0

Équipement de protection individuelle, protection respiratoire: Non exigé.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement: S'assurer de la conformité à la législation locale sur les émissions.

RUBRIQUE 9 — Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| Paramètre | Valeur/unité |
|------------|------------------------|
| Etat | Pâte |
| Couleur | Différentes |
| Odeur | Faible |
| Solubilité | Peu soluble dans: Eau. |

| Paramètre | Valeur/unité | Remarques |
|---|---|-----------|
| Seuil olfactif | Aucune donnée | |
| Point de fusion | > 40 °C | |
| Point de congélation | Aucune donnée | |
| Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition | Aucune donnée | |
| Inflammabilité (solide, gaz) | Aucune donnée | |
| Limites d'inflammabilité | Aucune donnée | |
| Limites d'explosion | Aucune donnée | |
| Point d'inflammation | Aucune donnée | |
| Température d'auto-inflammabilité | Aucune donnée | |
| Température de décomposition | Aucune donnée | |
| pH (solution à utiliser) | Aucune donnée | |
| pH (concentré) | Aucune donnée | |
| Viscosité cinématique | > 5000 x mm ² /s (40 °C) (ISO3104/3105) | |
| Viscosité | Aucune donnée | |
| Coefficient de partage n-octanol/eau | Aucune donnée | |
| Pression de vapeur | Aucune donnée | |
| Densité | ~ 1,05 g/cm ³ | |
| Densité relative | Aucune donnée | |
| Densité de vapeur | Aucune donnée | |
| Densité relative (air saturé) | Aucune donnée | |
| Caractéristiques des particule | Aucune donnée | |

9.2. Autres informations

| Paramètre | Valeur/unité | Remarques |
|-----------|--------------|-----------|
|-----------|--------------|-----------|

Autres informations: Aucune.

RUBRIQUE 10 — Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réagit avec: Acides forts/ Alcalis forts.

10.2. Stabilité chimique

Fiche de données de sécurité

MPD

Remplace la date: 14/02/2022

Date de révision: 27/06/2023
Version: 1.3.0

Le produit est inerte s'il est utilisé conformément aux instructions du fournisseur.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun connu.

10.4. Conditions à éviter

Aucun connu.

10.5. Matières incompatibles

Acides forts/ Alcalis forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Le produit se décompose s'il est exposé au feu ou réchauffé à des températures élevées ; il peut se dégager des gaz inflammables et toxiques.

RUBRIQUE 11 — Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë - par voie orale:

Cetareth-10, cas-no 68439-49-6

| Organisme | Type de test | Durée d'exposition | Valeur | Conclusion | Méthode de test | Source |
|-----------|--------------|--------------------|-----------|------------|-----------------|--------|
| Rat | ATE | | 500 mg/kg | | | |

Diamant synthétique., cas-no 7782-40-3

| Organisme | Type de test | Durée d'exposition | Valeur | Conclusion | Méthode de test | Source |
|-----------|--------------|--------------------|--------------|------------|-----------------|--------|
| Rat | LD50 | | > 2000 mg/kg | | | |

Dioxyde de silicium amorphe synthétique, cas-no 7631-86-9

| Organisme | Type de test | Durée d'exposition | Valeur | Conclusion | Méthode de test | Source |
|-----------|--------------|--------------------|------------|------------|-----------------|--------|
| Rat | LD50 | | 5000 mg/kg | | | |

Le produit n'a pas besoin d'être classé. Les données d'essai ne sont pas disponibles. Son ingestion peut indisposer.

Toxicité aiguë - par voie cutanée:

Diamant synthétique., cas-no 7782-40-3

| Organisme | Type de test | Durée d'exposition | Valeur | Conclusion | Méthode de test | Source |
|-----------|--------------|--------------------|--------------|------------|-----------------|--------|
| Rat | LD50 | | > 2000 mg/kg | | | |

Dioxyde de silicium amorphe synthétique, cas-no 7631-86-9

| Organisme | Type de test | Durée d'exposition | Valeur | Conclusion | Méthode de test | Source |
|-----------|--------------|--------------------|------------|------------|-----------------|--------|
| Lapin | LD50 | | 2000 mg/kg | | | |

Le produit n'a pas besoin d'être classé. Les données d'essai ne sont pas disponibles.

Toxicité aiguë - par inhalation:

Diamant synthétique., cas-no 7782-40-3

| Organisme | Type de test | Durée d'exposition | Valeur | Conclusion | Méthode de test | Source |
|-----------|--------------|--------------------|------------|------------|-----------------|--------|
| Rat | CL50 | 4 h | > 5,2 mg/l | | | |

Dioxyde de silicium amorphe synthétique, cas-no 7631-86-9

Fiche de données de sécurité

MPD

Remplace la date: 14/02/2022

Date de révision: 27/06/2023

Version: 1.3.0

| Organisme | Type de test | Durée d'exposition | Valeur | Conclusion | Méthode de test | Source |
|-----------|--------------|--------------------|----------|------------|-----------------|--------|
| Rat | CL50 | 4 h | 2,2 mg/l | | | |

Le produit n'a pas besoin d'être classé. Les données d'essai ne sont pas disponibles.

Corrosion/irritation cutanée: Le produit n'a pas besoin d'être classé. Les données d'essai ne sont pas disponibles. Peut être légèrement irritant.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Le produit n'a pas besoin d'être classé. Les données d'essai ne sont pas disponibles. Irritation momentanée.

Sensibilité respiratoire et cutanée: Le produit n'a pas besoin d'être classé. Les données d'essai ne sont pas disponibles.

Mutagenicité sur les cellules germinales: Le produit n'a pas besoin d'être classé. Les données d'essai ne sont pas disponibles.

Propriétés cancérigènes: Le produit n'a pas besoin d'être classé. Les données d'essai ne sont pas disponibles.

Toxicité pour la reproduction: Le produit n'a pas besoin d'être classé. Les données d'essai ne sont pas disponibles.

Exposition STOT unique: Le produit n'a pas besoin d'être classé. Les données d'essai ne sont pas disponibles.

Exposition STOT répétée: Le produit n'a pas besoin d'être classé. Les données d'essai ne sont pas disponibles.

Danger par aspiration: Le produit n'a pas besoin d'être classé. Les données d'essai ne sont pas disponibles.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien: Aucun connu.

Autres effets toxicologiques: Aucun connu.

RUBRIQUE 12 — Informations écologiques

12.1. Écotoxicité

Cetareth-10, cas-no 68439-49-6

| Organisme | Espèces | Durée d'exposition | Type de test | Valeur | Conclusion | Méthode de test | Source |
|-----------|---------|--------------------|--------------|-------------|------------|-----------------|--------|
| Poisson | | 96 h | CL50 | 0,4640 mg/l | | | |

Dioxyde de silicium amorphe synthétique, cas-no 7631-86-9

| Organisme | Espèces | Durée d'exposition | Type de test | Valeur | Conclusion | Méthode de test | Source |
|-----------|-------------------|--------------------|--------------|-----------|------------|-----------------|--------|
| Algues | | 72 h | CE50 | 440 mg/l | | | |
| Poisson | Brachydanio rerio | 96 h | CL50 | 5000 mg/l | | | |
| Poisson | | 96 h | CL50 | 5000 mg/l | | | |
| Crustacés | | 48 h | CE50 | 7600 mg/l | | | |

Le produit n'a pas besoin d'être classé. En se basant sur les données existantes, il semble que les critères de classification ne sont pas remplis.

12.2. Persistance et dégradabilité

Les données d'essai ne sont pas disponibles.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Fiche de données de sécurité

MPD

Remplace la date: 14/02/2022

Date de révision: 27/06/2023
Version: 1.3.0

Les données d'essai ne sont pas disponibles.

12.4. Mobilité dans le sol

Les données d'essai ne sont pas disponibles.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le produit ne contient pas de substance PBT ni de substance vPvB.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun connu.

12.7. Autres effets néfastes

Aucun connu.

RUBRIQUE 13 — Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Eviter de jeter le produit dans les égouts ou de le verser dans les eaux de surface.

Si ce produit, tel que fourni, devient un déchet, il ne répond pas aux critères de déchet dangereux (Dir. 2008/98/CE).

L'élimination doit se faire conformément à la réglementation locale, régionale et nationale. Il est possible que la réglementation locale soit plus stricte que les exigences régionales ou nationales.

L'emballage non nettoyé doit être supprimé via le système local de suppression des déchets.

Catégorie de déchet:

Code CED: dépend de l'activité et de l'utilisation, par ex.

16 05 09 produits chimiques mis au rebut autres que ceux visés aux rubriques 16 05 06, 16 05 07 ou 16 05 08

Solution absorbante/vêtement pollués par le produit: Code CED: 15 02 03 Absorbants, matériaux filtrants, chiffons d'essuyage et vêtements de protection autres que ceux visés à la rubrique 15 02 02.

RUBRIQUE 14 — Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification: Ne s'applique pas.

14.4. Groupe d'emballage: Ne s'applique pas.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: Ne s'applique pas.

14.5. Dangers pour l'environnement: Ne s'applique pas.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport: Ne s'applique pas.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucunes.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Ne s'applique pas.

RUBRIQUE 15 — Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Dispositions spéciales: Aucune.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

| No d'enregistrement REACH | Nom de la substance |
|---------------------------|---|
| 01-2119379499-16 | Dioxyde de silicium amorphe synthétique |

Fiche de données de sécurité

MPD

Remplace la date: 14/02/2022

Date de révision: 27/06/2023

Version: 1.3.0

| | |
|------------------|----------------------------|
| 01-2119488076-30 | Paraffine (cire de), fumée |
| 01-2119852677-24 | Diamant synthétique. |
| 01-2119977094-30 | Ceteareth-10 |

Autres informations: Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée.

RUBRIQUE 16 — Autres informations

Historique des versions et indication des modifications

| Version | Date de révision | Responsable | Modifications |
|---------|------------------|--------------------------|----------------|
| 1.3.0 | 27/06/2023 | Bureau Veritas HSE / DOL | 1,2,8,16 |
| 1.2.0 | 14/02/2022 | Bureau Veritas HSE - DOL | 3,8,9,11,12,16 |

Abréviations:
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
STOT: Specific Target Organ Toxicity
vPvB: Very Persistent and Very Bioaccumulative

Autres informations: Cette fiche de données de sécurité a été élaborée pour ce produit seulement, et ne s'applique que pour lui. Elle se base sur nos connaissances actuelles et sur l'information que le fournisseur a pu trouver sur le produits lors de l'élaboration de cette fiche. Cette fiche de données de sécurité s'applique à la loi en vigueur sur l'élaboration des fiches de données de sécurité conformément au règlement 1907/2006/CE (REACH) dans sa dernière version.

Conseils de formation: Il est recommandé de bien connaître cette fiche de données de sécurité.

Méthode de classification: Calcul basé sur les dangers de composants connus. Données d'essai.

Mentions de danger

H302 Nocif en cas d'ingestion.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

Informations additionnelles sur les dangers

EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

La FDS a été élaborée par

Société: Bureau Veritas HSE Denmark A/S
Adresse: Oldenborggade 25-31
Code postal: 7000
Ville: Fredericia
Pays: DANEMARK
E-mail: infohse@bureauveritas.com
Téléphone: +45 77 31 10 00
Page de garde: www.bureauveritas.dk

Pays: FR